Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 194

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Deux attitudes possibles

Ces événements de Munich...

— La première pensée qui me vient — je ne parle pas de l'émotion — c'est par comparaison d'approuver d'autant plus la ligne que suivit le conseiller fédéral Graber (et qui lui a été tant reprochée dans certains milieux), qui consista à faire la seule chose qu'il pouvait faire, qui était de sauver à tout prix les otages, c'est-àdire des innocents. Et prétendre que ce faisant, il encourageait les terroristes à récidiver est une plaisanterie : on a pu voir depuis que la ferme attitude d'Israël, à tout le moins, ne les a pas découragés.

— La deuxième, toujours par comparaison, est d'admirer le Vietnam qui, dans une situation aussi difficile, n'a jamais recouru à certains moyens, soit par intelligence politique, soit par respect de certains principes *absolus*. Pour en venir au cas présent, il me semble que deux attitudes sont possibles, et deux seulement :

— Ou bien l'on estime que l'injustice faite aux Palestiniens est telle qu'elle justifie, ou tout au moins explique, le recours à des actes effroyables — ce n'est pas mon avis — et alors, d'une part on devait en passer par leurs exigences et, d'autre part, s'attaquer aux racines du mal, c'est-à-dire le cas échéant faire pression sur Israël pour que soient évacués les territoires occupés en 1967, et trouvée une solution équitable à tout le problème ;

— ou bien l'on estime que rien ne saurait excuser certains actes et ceux qui les approuvent, et dans ce cas, d'une part il fallait encore et toujours en passer par les exigences des terroristes pour satisfaire à ce premier impératif qui est de sauver les innocents et, d'autre part, il faut rompre toutes relations avec les Etats qui, de près ou de loin, soutiennent ces terroristes, de même qu'on rompt toutes relations en temps de guerre.

Un devoir impérieux

On — en l'occurrence, l'Allemagne fédérale ; nous en d'autres occasions — ne peut pas s'écrier que tel ou tel pays est une pépinière d'assassins, et continuer d'entretenir avec lui des relations commerciales, d'accueillir ses ressortissants, voire même de lui vendre des armes. C'est impossible, contradictoire, etc. Cette deuxième attitude ne dispense pas d'ailleurs

GENÈVE

Transports en commun: les discours et les actes

Les partis bourgeois ont inclus dans leurs programmes électoraux le problème des transports en commun. C'est à la mode, comme l'environnement et la protection des consommateurs.

Les Genevois ont encore en mémoire le discours du conseiller d'Etat Henri Schmitt au dernier Salon de l'automobile, dans lequel il décrivait une ville idyllique restituée aux piétons et aux transports publics. Les actes n'ont pas suivi. Dans le même ordre d'idées un député démocrate chrétien invitait « le Conseil d'Etat à envisager la création d'un organisme chargé d'étudier et de définir une politique globale des transports en commun ». Qu'en des termes choisis...

L'Institut de Vie, lui, prit le parti d'un langage plus direct. Les parkings s'implantent aux quatre coins de la ville, et même au centre, sans attendre les longues études des aménageurs et risquent de déterminer d'une manière irréversible la circulation urbaine. L'Institut lance en été 1971 une initiative législative en termes généraux, qui demande la concrétisation de six principes :

Un nouvel éclairage

— priorité aux transports publics
— statut de service public à la Compagnie genevoise des tramways électriques (CGTE)
— revalorisation de la profession d'agent de la CGTE
— augmentation quantitative des transports publics
— amélioration qualitative
— gratuité.

L'initiative est signée par 15 000 citoyens; c'est un succès.

En automne le Conseil d'Etat répond à sa manière par une augmentation sensible des tarifs. Il déclare d'autre part que l'initiative est plutôt une pétition, et comme telle n'engage pas les autorités, et que, si c'est une initiative, elle est anticonstitutionnelle, car elle viole le principe de la séparation des pouvoirs. Deux commissions du Grand Conseil s'emparent alors de l'affaire. En mars 1972, on se résout à demander un avis de droit au professeur Aubert. Nous voilà partis dans les arcanes du droit. Pourtant non. En juillet déjà le professeur Aubert rend sa réponse. Elle est claire et nette : il s'agit bien d'une initiative, elle répond au principe de l'unité, elle n'est pas anticonstitutionnelle, le Grand Conseil peut se mettre au travail sans crainte.

De son côté, le Parti du travail vient de présenter un projet de loi qui prévoit la reprise de la CGTE par l'Etat.

Deux manières d'envisager des solutions au problème de la circulation et de l'urbanisme : les discours de cantine et les actes.

du devoir impérieux de chercher une solution au problème.
Conclusion : vous regrettez vraiment beaucoup que les munitions employées, tant d'un côté que de l'autre, n'aient pas été de fabrication suisse ? Non ? Alors travaillez de toutes vos forces à ce que l'initiative contre les exportations d'armes soit acceptée, car s'il est bien vrai que nous n'exportons pas à destination d'Israël et des pays arabes, en revanche nous exportons allègrement et continuerons d'exporter comme par le passé en direction du Portugal (qui comme chacun le sait mène en Afrique une guerre coloniale) ou de la Bolivie, de l'Uruguay, du Paraguay, de Panama, etc., où sévit parfois ce qui ressemble fort à une guerre civile et qui demain pourraient se trouver engagés dans une guerre tout court.

J. C.

GENÈVE

Les baraques à tout faire

Le regroupement s'est fait sans bruit : vigilants d'obédience schwarzenbachienne, indépendants, libéraux, radicaux, démo-chrétiens opposent un « non » unanime au crédit destiné à la construction d'un collège secondaire Henri-Dunant dans le quartier résidentiel de Florissant et soumis au suffrage populaire.
Cette sainte alliance trahit une option politique extrêmement grave au-delà du mélange de gros intérêts et de petite politique.
Deux détails seulement sur le deuxième aspect en question : on trouve à l'origine du référendum les propriétaires des terrains avoisinant le futur collège. Craignant de voir se ralentir l'augmentation constante de la valeur de leurs biens, ils réussirent à faire prendre en charge leur revendication par les sections locales, puis cantonales des partis libéraux et chrétiens sociaux.
Second et dernier détail : l'appareil du Parti libéral porte ainsi un coup au magistrat qui est censé le représenter au gouvernement, M. François Picot, chef du Département des travaux publics. On ne pardonne pas à cet homme honnête et indépendant d'avoir été choisi par le peuple au détriment du candidat de l'appareil, M. Jacques Vernet, avocat fort lié aux milieux immobiliers. Voilà pour Clochemerle. L'essentiel est ailleurs. Les initiateurs du référendum veulent deux choses : le transfert du projet sur le terrain déjà occupé par le cycle d'orientation de la Florence, ce qui avec la deuxième école de commerce aboutirait à une concentration de 3000 écoliers. Ils veulent surtout des économies et présentent un contre-projet qui permettrait d'économiser 14 millions sur 44. Comme ils ont eu la prudence de ne pas le rendre public, on en est réduit aux données révélées lors de la conférence de presse et au cours de laquelle les grandes lignes ont été publiées. Il est d'ores et déjà évident qu'au chapitre du volume, leur projet sacrifie les dégagements, tout ce qui distingue une construction normale d'une cité d'urgence. Ils se sont du reste explicitement référés aux préfabriqués que le BIT a dû édifier après l'incendie de certaines de ses baraques en attendant l'achèvement de son nouveau siège. On ne peut plus clairement annoncer la couleur : après le style HLM et le baraquement pour saisonniers, on prône sans vergogne la baraque-école en attendant sans doute la baraque-hôpital pour les patients de troisième classe.
Les milieux dirigeants de l'économie parent ainsi à une grave-menace; devant la montée des besoins collectifs (sécurité sociale, logement, enseignement, environnement) certains pourraient envisager un transfert du secteur privé au secteur public, une ponction fiscale accrue sur les fortunes et les revenus les plus élevés. Il s'agit donc pour eux d'obtenir à tout prix des économies du secteur public : les baraques-écoles en sont une. Pendant ce temps (construction et transformations), la ville se couvre de banques et de bureaux au sujet desquels il est difficile de dire qui l'emporte du luxe ou de la laideur. Parmi les dépenses publiques, certaines sont tabou : celles qui ont une incidence directe sur l'économie privée. A l'exception des Vigilants, tous les partis opposés au crédit pour le collège Henri-Dunant ont approuvé le parking de Cornavin et le crédit de 48 millions pour l'aéroport de Cointrin.
On voit que Clochemerle peut servir de cadre à un débat fondamental. Loin de tout luxe, les écoles doivent être conçues en fonction de l'importance de l'activité qui s'y déroule et les baraquements améliorés qu'on veut nous imposer ne font pas l'affaire.
Reste à prévoir des écoles qui une fois les classes terminées seraient ouvertes à tous et utilisées pour l'animation des quartiers et des villages. Ce n'est pas là seulement une question d'architecture.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Ne partez pas M. Celio!

« Celio — doit rester, Schulthess — veut s'en aller », tels sont les titres de deux articles du « Sonntags-Journal » (37). Dans le premier, Urs Rot commente la campagne des radicaux bernois « plutôt de droite » pour retenir leur ami politique « plutôt de la gauche libérale ».
L'article sur la démission du chef de l'armement est complété par une interview, mais nous restons sur notre faim. Retenons cette réponse à la question : « Retournez-vous aux Etats-Unis ? » — « Pas pour le moment. Je n'ai pas cette intention. »
C'est aussi à la démission du chef de l'armement que la « Weltwoche » (36) consacre un long article terminé par une citation de la « Gazette de Lausanne ». L'intervention française donne à Ulrich Kägi l'occasion d'écrire un article contre l'initiative pour l'interdiction de l'exportation d'armes.